



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

LES PAGES JAUNES - INFORMATIONS OFFICIELLES

AVRIL 2018

Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch

Heures d'ouverture :

lundi et mercredi 8h30/12h - 14h/18h - mardi 9h/12h - jeudi et vendredi 8h30/12h

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Sécurité :

Police municipale : Route de St-Julien 122, Plan-les-Ouates, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 - 1227 Carouge 13
Téléphone : 022 427 66 00

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.

Social :

Relais social communal : tél. 022 721 02 66

DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 25 janvier 2018, le Conseil municipal a :

- ✓ **Procédé à l'assermentation** de Mme Cécile Fournier comme Conseillère municipale, en remplacement de M. Bastien Blanchard, démissionnaire.
- ✓ **Elu**, par douze voix « pour », aucune voix « contre » et une abstention, Mme Cécile Fournier comme membre des Commissions Bâtiments, Enfance & Jeunesse et Culture & Loisirs, en remplacement de M. Bastien Blanchard, démissionnaire.
- ✓ **Elu**, par onze voix « pour », une abstention et aucune voix contre, Mme Laurence Fernandez Page comme déléguée auprès de l'Association Culturelle l'ère Des Belles et de l'Association des jeunes musiciens de Perly-Certoux, en remplacement de M. Bastien Blanchard, démissionnaire.
- ✓ **Pris**, par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, une délibération décidant :
 1. D'approuver le crédit d'étude de 167'000 CHF pour la réalisation d'une crèche dans le cadre du projet de construction sur la parcelle N°316 sise sur la commune de commune de Perly-Certoux.
 2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'attendre la réalisation effective de la crèche pour décider des modalités de son amortissement, afin d'harmoniser l'amortissement du crédit avec celui de la réalisation de la crèche.



Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune.

PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2018

Jeudi 26 avril à 20 heures
(présentations des comptes 2017)

Jeudi 24 mai à 20 heures
(adoption des comptes 2017)

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : www.perly-certoux.ch

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux).

Elles sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance du Conseil municipal.

ACTUALITES COMMUNALES

CHANTIER DE LA ROUTE DE CERTOUX- ROUTE FERMEE DU 3 AU 8 AVRIL 2018



Du 29 mars au 6 avril 2018, débute la 10^e étape du chantier de la route de Certoux passant devant la mairie et allant jusqu'au carrefour de la Chapelle. Elle comprend la pose d'enrobés. Pour ce faire, la route sera totalement fermée à la circulation du mardi 3 avril au dimanche 8 avril 2018 inclus.

Pour mémoire, l'étape 10 comprend tous les travaux préparatoires et de pose d'enrobé sur la route de Certoux et le giratoire Lully et la Mairie, y compris le carrefour devant la Mairie. Initialement, il était prévu de fermer l'ensemble du tronçon du jeudi 29 avril au vendredi 6 avril. Mais, sur demande des TPG de ne pas fermer la route avant le week-end de Pâques, voici le nouveau programme des travaux, sous réserve des conditions météo :

- **Jeudi 29 mars** : Mise en place de 3 feux au niveau du giratoire de la route de Lully pour pose de l'enrobé sur la piste cyclable et le trottoir
- **Du mardi 3 avril au samedi 7 avril** : Fermeture de la route de Certoux du giratoire Lully au chemin de la Mairie, carrefour compris.
- **Samedi 7 avril à 11h** : réouverture de la route.

Nous vous prions de bien vouloir vous conformer aux indications qui seront mises en place. Nous vous remercions de votre compréhension.

Information en continu sur les chantiers : <http://www.perly-certoux.ch/fr/news/chantiers/>

PROMOTIONS CITOYENNES – LES JEUNES REÇUS PAR LES AUTORITÉS

Ils sont nés en l'an 2000 et auront 18 ans cette année. Avec le permis de conduire et la majorité, viennent aussi les premiers devoirs et le droit de vote.

Désireuses de faciliter cette entrée dans la vie citoyenne, les Autorités invitent les jeunes à une rencontre, d'abord à la salle du Conseil municipal puis chez Renato, pour un repas convivial.

Ce jeudi 8 mars 2018, trois jeunes ont répondu présents : Arthur Genier, Léa Dayer et Margaux Foster ont donc bénéficié des félicitations, des encouragements et de l'expérience politique du Conseil administratif *in corpore*, de la Présidente du Conseil municipal et de la Présidente de la Commission Enfance et jeunesse (et des traditionnels cadeaux remis à chaque jeune).



Arthur, Léa et Margaux peuvent voter dès cette année.

DÉMISSION D'YVES MARIE TRONO APRÈS 19 ANS DE POLITIQUE



Lors de la dernière séance du Conseil municipal, le 22 mars 2018, M. Yves Marie Trono a pris congé des Conseillers administratifs et municipaux, car il quitte Perly-Certoux et met un terme à sa carrière politique.

Il a remercié le Conseil municipal pour les débats nourris et emprunts de relations humaines auquel il a participé pendant ses 19 ans de mandat. Il a salué ses collègues du Conseil administratif pour leur collégialité et le riche partage des compétences au cours des sept années d'exercice. Enfin, il n'oublie pas l'administration communale, pour le soutien qu'elle apporte aux élus et la stabilité qu'elle représente pour la commune.

A l'issue de la séance, M. Trono a reçu son écharpe officielle brodée des noms de tous les élus avec lesquels il a collaboré au cours de ses 19 ans de politique communale.

Au revoir, M. Trono et merci pour votre engagement !

INFORMATIONS OFFICIELLES

SUBVENTION CANTONALE POUR LA PROMOTION DU VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)

L'Etat, en collaboration avec les communes, promeut l'utilisation du vélo à assistance électrique (VAE) et accorde une subvention à l'achat :

- d'un vélo à assistance électrique - VAE neuf catégorie vélo ou d'un VAE neuf, catégorie cyclomoteur ou d'un motorcycle électrique neuf
- d'un kit neuf de transformation pour installer une assistance électrique sur un vélo
- d'un cyclopushes, gyropodes et fauteuils répondant aux critères de l'OFROU
- De plus, l'achat d'une nouvelle batterie pour son engin est subventionné à hauteur de 100.- CHF.

L'Etat de Genève octroie une subvention de Fr. 250.- (mais au maximum 50% de la facture). La subvention est versée par la commune à ses résidents. Pour obtenir la subvention, le nouvel acquéreur d'un VAE doit s'adresser à sa commune et présenter les pièces suivantes :

- la facture originale de l'achat effectué durant l'année civile en cours,
- la copie d'une pièce d'identité.

Information complémentaire : Info-Service, tél. 022 546 76 00 ou info-service-deta@etat.ge.ch

TAILLE DES ARBRES ET DES HAIES

Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 mètres au-dessus de la chaussée, toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 2 mètres au-dessus de la dite voie et ne doivent pas empiéter sur la voie publique. Ce travail devra être exécuté à front des chemins communaux et privés.

Attention, il n'y a plus déchéance à date fixe car la taille des arbres et haies doit être conforme tout au long de l'année !

(Loi sur les routes L1-10)

SOUFFLEUSES A FEUILLES - RAPPEL DE LA LOI

Les souffleuses à feuilles sont fréquemment employées par les professionnels de l'entretien des espaces publics et privés durant la période automnale. Leur utilisation est cependant bruyante et peut fortement incommoder le voisinage. C'est pour cette raison qu'à Genève l'emploi de ces appareils est régi par la loi. Celle-ci prévoit notamment une période autorisée calquée sur la saison des feuilles mortes. A partir de la fin du mois de janvier, l'utilisation des souffleuses à feuilles est ainsi interdite jusqu'au 1er octobre.

En dehors de la période autorisée et en cas de bruit excessif issu de souffleuses à feuilles, la police est compétente pour intervenir.

Ce que dit la loi

L'usage de machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion est autorisé du 1er octobre au 31 janvier (Règlement concernant la tranquillité publique – RTP, article 10B, alinéa 2, F 3 10.03). Durant cette période, il est interdit d'en faire usage :

- a) de 20 h à 8 h du lundi au samedi;
- b) le dimanche et les jours fériés;
- c) sur les chemins forestiers.

Il peut être dérogé à titre exceptionnel et sur autorisation à la restriction d'usage prévu par l'alinéa 2. Les demandes d'autorisations doivent être déposées auprès du département de la sécurité (22). Celui-ci perçoit un émolument de CHF 100.-- à CHF 250.-- par autorisation délivrée.

ENVIRONNEMENT 2018

DECHETS – LES PROCHAINES DATES

Les levées au porte à porte (sauf encombrants) concernent Perly-Sud et Certoux uniquement.

Prochaines levées des déchets encombrants :

(Attention : pas de tuiles, plots en ciment, gravats de chantier dans ces levées de porte-à-porte).

Samedi 26 mai
Samedi 7 juillet



Prochaines levées de papiers et cartons :

Mardi 24 avril
Mardi 29 mai



En dehors de ces dates, le vieux papier peut être déposé à la déchetterie communale. Une levée supplémentaire de papier est organisée le 2^e mardi du mois.

Levée des déchets verts de jardin :

Chaque lundi après-midi



Levée des déchets de cuisine :

Chaque jeudi après-midi



Prochaines levées de verre :

Mardi 24 avril
Mardi 29 mai



En dehors de ces dates, le verre peut être déposé à la déchetterie communale.

Les levées sont effectuées le lendemain d'un jour férié

ESREC = ESpaces de RECupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon
Rte d'Aire la Ville
1233 BERNEX
022.420.91.22

ESREC de la Praille
Av. de la Praille 47
1227 CAROUGE
022.388.11.99

Heures d'ouverture (mars à octobre) :

Lundi : fermé
Ma-Ven : 15h – 19h
Sa-Dim : 10h– 17h

Continuons et essayons d'augmenter notre proportion de déchets triés !

DISTRIBUTION DE LA P'TITE POUBELLE VERTE



Pas encore reçu votre kit ?

Il est disponible gratuitement à la Mairie !

L'enjeu de cette poubelle : améliorer le taux de tri de la commune, qui doit dépasser les 50% (le taux 2017 est calculé par le canton en 2018). Le tri des déchets de cuisine participe à l'augmentation du taux de tri global.

Félicitations à toutes et tous pour cet effort !